

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC  
LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 25 juin 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets tenue le 25 juin 2019 à 19 h 30 au centre administratif de la Commission scolaire des Sommets.

**PRÉSENCES**

M. Robert Bureau  
M<sup>me</sup> Lisette Fréchette  
M<sup>me</sup> Annic Gingras  
M. Jean-Claude Gosselin  
M. Jérôme Guillot-Hurtubise  
M. Réjean Lacroix, vice-président  
M. Daniel Lavoie  
M. Stéphane Lépine  
M. Steve Pelletier  
M<sup>me</sup> Caroline Lacroix, commissaire parent au primaire  
M<sup>me</sup> Hélène Ménard, commissaire parent EHDAA  
M<sup>me</sup> Charlotte Paré, commissaire parent au secondaire

Et Édith Pelletier, directrice générale

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications  
Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles  
Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives  
Chantal Larouche, directrice du Service des ressources humaines  
Josée Roy, directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire  
Alain Thibault, directeur adjoint du Service des ressources matérielles  
Jocelyn Thibodeau, directeur du Service de l'informatique et du transport scolaire

**ABSENCE**

M. Jean-Philippe Bachand, président

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 H 30**

Le vice-président, Réjean Lacroix, constate le quorum et ouvre la séance.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CC-2019-64 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel avec l'ajout du point suivant :

5.8 Nomination de directions d'établissements – Délégation de pouvoirs (document sur place)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MAI 2019**

CC-2019-65 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 21 mai 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**PROJETS ÉDUCATIFS DES ÉTABLISSEMENTS**

La directrice générale, Édith Pelletier, dépose les projets éducatifs des écoles suivantes :

École de l'Arc-en-Ciel, École Brassard-St-Patrice, École de la Chanterelle, École du Christ-Roi, École des Deux-Soleils, École du Jardin-des-Frontières, École Notre-Dame-de-l'Assomption, École Notre-Dame-de-Bonsecours, École Notre-Dame-de-Lourdes, École Notre-Dame-du-Sourire, École Sainte-Marguerite, École Saint-Gabriel, École Saint-Laurent, École Saint-Pie-X, École secondaire de l'Odysée, École secondaire de la Ruche, École secondaire du Tournesol, École du Val-de-Grâce et Centre d'éducation des adultes des Sommets.

Les orientations et les objectifs des projets éducatifs de ces établissements sont conformes au plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire des Sommets tel que le prévoit l'art. 209.2 de la *Loi sur l'instruction publique*. Ils prendront effet le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE D'ÉTABLISSEMENT**

CONSIDÉRANT l'adoption de la structure administrative des cadres et des directions d'établissement 2019-2020 au conseil des commissaires du 19 mars 2019;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Josée Roy, directrice des services complémentaires et de l'adaptation scolaire;

CONSIDÉRANT le fait que Josée Banville, direction adjointe à l'école secondaire de la Ruche succèdera à Josée Roy;

CONSIDÉRANT le fait que le poste de Josée Banville sera vacant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019;

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

CC-2019-66 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE Lisanne Gaivin soit nommée au poste de direction adjointe de l'école secondaire de la Ruche à compter du 5 août 2019.

Mme Gaivin sera sujet à une période de probation d'une année telle que prévoit la politique de gestion des cadres d'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**NOMINATION D'UN RÉGISSEUR AUX RESSOURCES MATÉRIELLES**

CONSIDÉRANT l'adoption de la structure administrative des cadres et des directions d'établissement 2019-2020 au conseil des commissaires du 19 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT le fait que la structure administrative adoptée prévoit l'ajout d'un poste de régisseur aux ressources matérielles ;

CONSIDÉRANT l'augmentation significative des budgets alloués aux projets d'investissement ;

CONSIDÉRANT l'augmentation significative des travaux de construction, de réfection et d'entretien des divers bâtiments ;

CONSIDÉRANT le fait que le salaire de ce nouvel employé sera pris à même le budget des projets d'investissements ;

CC-2019-67 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE Maxime Ferland soit engagé à titre de régisseur aux ressources matérielles, et ce, à compter du 12 août 2019.

M. Ferland sera sujet à une période de probation d'une année telle que prévoit la politique de gestion des administrateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS**

Lyne Beauchamp présente la nouvelle législation en lien avec les frais chargés aux parents.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**DÉTERMINATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DES PARENTS ET  
DES MEMBRES DU PERSONNEL AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DES  
ÉCOLES ET DES CENTRES - ADOPTION**

CONSIDÉRANT les demandes de modifications reçues concernant la détermination du nombre de représentants des parents et des membres du personnel aux conseils d'établissement des établissements de la commission scolaire ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chap. I-13.3)*;

CONSIDÉRANT le projet de document intitulé « Détermination du nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement des écoles et des centres » ;

CC-2019-68

Il est proposé par Caroline Lacroix, commissaire, et résolu :

QUE le projet de document intitulé « Détermination du nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement des écoles et des centres » soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CHANGEMENT DE NOM DU CENTRE DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS**

CONSIDÉRANT la résolution CC-2018-156 adoptée le 4 décembre 2018 et la résolution CC-2019-31 adoptée le 16 avril 2019 relatives à la fusion du Centre de formation professionnelle de l'Asbesterie, le Centre d'excellence en formation industrielle et le Centre de formation professionnelle de Memphrémagog ;

CONSIDÉRANT qu'un seul acte d'établissement a été émis (CC-2019-32) pour la nouvelle entité ;

CONSIDÉRANT la proposition de changement de nom du nouveau centre de formation professionnelle ;

CONSIDÉRANT que la proposition soumise est le résultat des réflexions d'un comité qui a consulté les membres du personnel des centres, des élèves et des gestionnaires de la Commission scolaire des Sommets ;

CONSIDÉRANT que la Commission de la toponymie du Québec suggère que le nom comporte un terme générique et un terme spécifique;

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

CC-2019-69 Il est proposé par Lisette Fréchette, commissaire, et résolu :

QUE le nouveau centre de formation professionnelle regroupant les trois centres, Centre de formation professionnelle de l'Asbesterie, le Centre d'excellence en formation industrielle et le Centre de formation professionnelle de Memphrémagog se nomme :

Le Centre d'excellence en formation professionnelle des Sommets avec cinq points de service :

- point de service de Memphrémagog ;
- point de service St-David ;
- point de service Boisjoly ;
- point de service Morilac ;
- point de service des Sources.

QUE l'acte d'établissement du nouveau centre soit modifié conformément à l'article 101 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q. c. I-13.3).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **FONDATION L'ODYSSÉE**

CONSIDÉRANT la demande reçue le 20 juin 2019 relativement à la création d'une fondation pour l'école secondaire de l'Odyssée ;

CONSIDÉRANT la demande de la fondation à l'effet d'utiliser le nom de l'école pour nommer sa fondation ;

CC-2019-70 Il est proposé par Annic Gingras, commissaire, et résolu :

D'autoriser la fondation à être créée pour l'école secondaire de l'Odyssée à utiliser le nom Fondation L'Odyssée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **NOMINATIONS DE DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT – DÉLÉGATION DE POUVOIR**

CC-2019-71 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE la directrice générale soit autorisée à affecter les directions d'établissement en conformité avec la structure administrative de l'année scolaire 2019-2020 adoptée le 19 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES  
ADULTES 2019-2020 - ADOPTION**

CONSIDÉRANT les résultats de la consultation au regard du calendrier scolaire;

CONSIDÉRANT les divers encadrements relatifs à ce calendrier;

CONSIDÉRANT la démarche de négociation d'élaboration avec les représentants locaux du Syndicat de l'enseignement de l'Estrie du calendrier scolaire de la formation générale des adultes pour l'année scolaire 2019-2020;

CC-2019-72

Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte le projet du calendrier scolaire 2019-2020 pour la formation générale des adultes, et ce, conditionnellement à la signature de l'entente avec le Syndicat de l'enseignement de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**POLITIQUE RELATIVE À L'OCTROI DES CONGÉS SANS TRAITEMENT -  
ADOPTION**

CONSIDÉRANT les résultats de la consultation à l'égard de la politique ;

CONSIDÉRANT que la majorité des instances consultées sont en accord avec la politique relative à l'octroi de congés sans traitement ;

CONSIDÉRANT que les suggestions de modifications de ces instances ont été prises en considération ;

CONSIDÉRANT l'importance de la stabilité auprès de nos élèves et la pénurie de personnel ;

CC-2019-73

Il est proposé par Steve Pelletier, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte le projet de la politique relative à l'octroi de congés sans traitement pour des motifs humanitaires ou des raisons exceptionnelles, tel que déposé;

QUE la présente politique abolisse et remplace la politique sur les congés sans traitement adoptée le 20 février 2001;

QUE la présente politique entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil des commissaires soit le 25 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**ABOLITION D'UN POSTE RÉGULIER – PERSONNEL DE SOUTIEN**

ATTENDU que la directrice du Service des ressources humaines, Chantal Larouche, présente la proposition d'abolition d'un poste régulier à temps complet de la catégorie du personnel de soutien ;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Sylvie Couture, détentrice du poste régulier d'agent(e) de bureau classe II, poste cyclique à temps complet de 35 h par semaine (100 %) à l'école secondaire de l'Escale ;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en matière de services à rendre ;

CC-2019-74 Il est proposé par Lisette Fréchette, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte la résolution d'abolir le poste régulier d'agent(e) de bureau classe II, poste cyclique à temps complet de 35 h par semaine (100 %), à l'école secondaire de l'Escale à Asbestos, et ce, à compter du 23 août 2019.

Puisque le plan d'effectifs du personnel de soutien de l'année scolaire 2019-2020 a été adopté le 21 mai 2019 (CC-2019-55), cette abolition se reflétera sur le plan d'effectifs de l'année scolaire 2020-2021 lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CRÉATION D'UN POSTE À TEMPS COMPLET – PERSONNEL DE SOUTIEN**

ATTENDU que la directrice du Service des ressources humaines, Chantal Larouche, présente une proposition de création d'un poste aux effectifs du personnel de soutien ;

CC-2019-75 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte la résolution de créer un poste régulier à temps complet de secrétaire à raison de 35 heures par semaine (100 %), à l'école secondaire de l'Escale à Asbestos, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Puisque le plan d'effectifs de l'année scolaire 2019-2020 a été adopté le 21 mai 2019 (CC-2019-55), la création de ce poste régulier sera reflétée sur le plan d'effectifs de l'année scolaire 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**BUDGET 2019-2020 - ADOPTION**

- ▶ **ATTENDU QUE** conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), la Commission scolaire des Sommets doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement ;

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

- ▶ **ATTENDU QUE** ce budget prévoit un déficit d'exercice de 133 650 \$ et que ce montant est égal à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2018 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2018 ;
- ▶ **ATTENDU QUE** l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 10 938 442 769 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020 ;
- ▶ **ATTENDU QUE** le produit de la taxe scolaire au montant de 15 121 008 \$ a été établi en prenant en considération :
  - une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 42 780 824 \$ (55 565 061 \$ avec les neutres) et ;
  - un nombre de 40 454 immeubles imposables de plus de 25 000 \$ (44 465 avec les neutres).

CC-2019-76

Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 116 561 026 \$ et des dépenses de 116 694 676 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LES ÉTABLISSEMENTS**

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur transmet tardivement les règles budgétaires et les paramètres définitifs de financement aux commissions scolaires ;

CONSIDÉRANT que de ce fait, la commission scolaire n'est pas toujours en mesure d'octroyer les allocations décentralisées aux établissements dans un délai raisonnable ;

CONSIDÉRANT que l'orientation prise par la commission scolaire à l'effet de ne pas demander à ses établissements d'adopter leur budget pour le mois de juin ;

CONSIDÉRANT le pouvoir donné à la commission scolaire, en vertu de l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique, d'autoriser un établissement à engager des dépenses qui n'ont pas été approuvées ;

CONSIDÉRANT la nécessité de donner une telle autorisation afin de permettre aux directeurs d'établissement de se procurer les biens et services requis pour le début de l'année scolaire ;

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

CC-2019-77 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets autorise les directeurs d'établissement :

1. à engager, mensuellement, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, des dépenses jusqu'à un maximum de 10 % du budget total alloué pour l'année scolaire 2019-2020, et ce, pour chacun des mois de juillet, août, septembre, octobre et novembre ;
2. à engager des dépenses financées à même les surplus pour le perfectionnement conventionné de leur personnel, allouées au budget 2018-2019, et ce, jusqu'à concurrence du solde non dépensé au 30 juin 2019 ;
3. à engager également des dépenses pour les activités autofinancées, notamment celles requises pour l'achat des cahiers d'exercices et du matériel didactique chargés aux parents ;

QUE cette autorisation prenne fin automatiquement à compter de l'adoption du budget 2019-2020 par le conseil d'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**DÉCLARATION DU DIRIGEANT DE L'ORGANISME CONCERNANT  
L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES CONTRATS DES  
ORGANISMES PUBLICS POUR L'ANNÉE 2018-2019**

CONSIDÉRANT que la directive du Secrétariat du Conseil du trésor prévoit que les organismes visés par la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) doivent adopter une déclaration au plus tard le 30 juin de chaque année, afin d'attester du respect des dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT que cette déclaration est faite sur la base des informations fournies par le Responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) de la Commission scolaire des Sommets, chargée de voir à l'application de ces dispositions ;

CONSIDÉRANT que les activités contractuelles réalisées à la commission scolaire ont été accomplies par les gestionnaires visés en ayant le souci de respecter la LCOP, au meilleur de leur jugement et de leur capacité et ce, dans les limites des ressources disponibles ;

CC-2019-78 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

D'adopter la déclaration du dirigeant de l'organisme concernant l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019, en ajoutant le commentaire suivant : « Cette déclaration est faite par le dirigeant de l'organisme dans un contexte où les activités contractuelles réalisées à la commission scolaire ont été accomplies par les gestionnaires visés en ayant le souci de respecter la LCOP, au meilleur de leur jugement et de leur capacité et ce, dans les limites des ressources disponibles » ;

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

D'autoriser le président de la commission scolaire à signer la déclaration du dirigeant de l'organisme public et tout autre document nécessaire afin de respecter les exigences de reddition de compte prévue à la directive ;

De transmettre, au plus tard le 30 juin 2019, ladite déclaration au Secrétariat du Conseil du trésor.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **POLITIQUE DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION - ADOPTION**

CONSIDÉRANT les obligations de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI), de la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (DSIG) et la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information ;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Commission scolaire des Sommets de mettre en place des mécanismes pour protéger les actifs de l'information, comme prévu dans le projet de la politique de la sécurité de l'information ;

CC-2019-79

Il est proposé par Annic Gingras, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte la politique sur la sécurité de l'information de la Commission scolaire des Sommets, telle que présentée au conseil des commissaires le 25 juin 2019 ;

QUE la politique entre en vigueur à la date de son adoption par le conseil des commissaires soit le 25 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **CORRESPONDANCE**

Il n'y a aucune correspondance.

### **COMMUNICATION DU PRÉSIDENT**

M. Réjean Lacroix souhaite à tous de bonnes vacances et remercie le personnel pour le travail accompli.

### **COMMUNICATION DES COMITÉS**

Le comité de parents a tenu sa dernière rencontre et a discuté entre autres des frais chargés aux parents.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**COMMUNICATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

La directrice générale souligne le départ à la retraite de Mme Josée Roy, directrice de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires qui a occupé plusieurs fonctions au sein de la Commission scolaire des Sommets.

La directrice générale invite les membres du conseil des commissaires à une conférence de presse qui aura lieu le 28 juin à 13 h 30 à l'école primaire des Deux Soleils. Il y aura une annonce d'investissement pour des écoles de la région de l'Estrie.

Édith Pelletier remercie les membres de la régie pour le travail accompli au cours de l'année scolaire 2018-2019.

Elle souhaite à tous de très belles vacances.

**AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Mme Hélène Ménard annonce sa démission comme commissaire parent. Elle confirmera sa démission par écrit, et la date de son départ.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE À 21 H 10**

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CC-2019-80

Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

Le vice-président

---

La secrétaire générale